

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 octobre 2017

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni le 20 octobre 2017 à 17h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION, Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
AUBOIS	1			1
BONNICHON	16			17
BONNIER	1			18
BOYER	1	MONIER	1	20
BRUGIERE	1			21
CHASTRE	1			22
COURTADON	8			30
DELRIEU	8			38
FABRE	8			46
FARGEIX	1			47
FERRE	1			48
GARDES	1			49
GAY	8	COURTADON	8	65
GISCARD D'ESTAING	16	BRUNMUROL	2	83
GUIBERT	16	ANDRIEUX	2	101
MANSANA ROCHE	2			103
MARION	1			104
MARTINIERE	2			106
MERIGOT	1			107
MERCIER	2			109
MONCOURIER	2			111
PELISSIER	1			112
PICARD	8			120
RISPAL	1			121
RODDE	8			129
ROUX	1	GOUTTEBEL	1	131
SAUVADE	8			139
VAURILLON	1			140
VERGER	1			141
VIGUES	2			143

Nombre de voix total : 143/196

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

10

### MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

10.2017.02

Consultation des acteurs de l'eau sur le territoire du bassin Loire Bretagne

## RAPPORT

**Les projections du changement climatique sur le bassin Loire Bretagne laissent envisager de nombreux impacts sur le cycle hydrologique dès le milieu du siècle, qui s'accroîtront à la fin du siècle** : évolution de la répartition des pluies dans le temps et l'espace, augmentation de la fréquence des événements violents comme les fortes pluies en hiver, réduction des débits des rivières en certaines saisons (baisse des débits annuels de 10 à 40%), aggravation locale des étiages, augmentation de la température de l'air (+0.8 à +2°C) et de l'eau (+1.1 à 2.2°C), élévation du niveau de la mer (+26 à 95 cm) (source : étude Explore 2070).

**Les conséquences attendues en matière de gestion de l'eau sont préoccupantes pour les milieux associés et pour les usages** qui devront s'adapter aux déficits estivaux plus marqués et tenir compte des disponibilités hivernales. Tous les acteurs de l'eau et tous les territoires du bassin sont concernés par le changement climatique : collectivités, industriels, agriculteurs, particuliers...

La perspective du changement climatique justifie des **stratégies d'adaptation territoriales ou sectorielles coordonnées entre elles**. En effet, les impacts multiples et les effets cumulés peuvent entraîner des conflits par rapport à l'eau et aux milieux aquatiques.

Les Régions vont anticiper ces aspects au sein des Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) qui vont permettre d'anticiper le volet économique et démographique de l'évolution.

C'est dans ce contexte que le comité de bassin Loire Bretagne a engagé la construction d'un **plan d'adaptation au changement climatique**, en lien avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et le Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) du bassin Loire Bretagne. Il s'inspire lui-même du **plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)**. Le projet de plan s'articule autour :

- De quelques principes et objectifs pour animer la dynamique
- D'une description de la vulnérabilité du bassin Loire-Bretagne qui donne une raison d'agir ou d'anticiper
- D'enjeux du territoire justifiant une dynamique sur le bassin Loire Bretagne, de leviers d'actions pour mobiliser les acteurs et d'exemples d'actions déjà menées sur les territoires.

**Le plan d'adaptation n'est pas un document réglementaire qui s'impose aux acteurs du bassin**, c'est une invitation à agir fondée sur la nécessité de se mobiliser dès maintenant en s'appuyant sur des exemples qui ouvrent la voie. Il est amené à évoluer au fur et à mesure de l'évolution des connaissances.

**Le PNR des Volcans d'Auvergne**, territoire de moyenne montagne situé en tête du bassin Loire Bretagne, sera également impacté par le changement climatique. Les impacts possibles sont une baisse de la quantité d'eau disponible (baisse des débits des cours d'eau), une altération de sa qualité (eutrophisation), une érosion de la biodiversité associée (disparition d'espèces d'eaux fraîches, développement d'espèces exotiques). Les conséquences porteront sur les usages (alimentation en eau potable, qualité des eaux de baignade, pêche etc.) et certaines activités économiques (agriculture, tourisme neige, industries, hydroélectricité, etc.).

Le comité de bassin Loire Bretagne souhaite construire et enrichir ce plan par une **consultation des acteurs de l'eau sur le territoire du bassin**. C'est dans ce cadre que le syndicat mixte du Parc des Volcans est invité à transmettre sa contribution sous la forme d'un questionnaire à remplir en ligne. En complément, un forum de l'eau consacré au changement climatique est organisé le 4 octobre prochain à Lempdes.

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

L'avis du Comité syndical est sollicité sur les réponses à apporter au questionnaire ci-joint.

Propositions de réponses au questionnaire :

**Le questionnaire complet (27 pages) est joint en annexe. Le tableau ci-dessous résume les propositions de réponse par rubrique.**

Votre contribution à la consultation	à la Question/réponse	Commentaire
<p><b>1/ Principes et objectifs</b></p>	<p><b>Partagez-vous les principes et objectifs de ce plan ?</b> Réponse proposée : « complètement »</p> <p><b>Pensez-vous qu'ils pourraient être complétés ?</b> Réponse proposée : « non »</p>	<p>Ne pas oublier que chacun peut jouer en tant que citoyen dans « tous concernés »</p>
<p><b>2/ Vulnérabilité</b></p>	<p><b>Partagez-vous l'analyse de la vulnérabilité des territoires projetée dans le projet de plan ?</b> Réponse proposée : « assez »</p> <p><b>Pensez-vous qu'elle pourrait être complétée ?</b> Réponse proposée : « oui »</p>	<p>Si l'amont du bassin semble moins vulnérable sur certains points en comparaison de l'aval du bassin, il faut néanmoins garder à l'esprit que les territoires de moyenne montagne abritent les zones de sources, dont le débit et la qualité sont le garant d'une partie de la ressource en eau utilisée en aval. Ils abritent également des milieux rares et fragiles (tourbières, lacs naturels) et une biodiversité sensible à la dégradation de la qualité de l'eau et à son réchauffement (salmonides par exemple). La vulnérabilité des territoires de moyenne montagne n'est pas à sous-estimer.</p> <p>Les têtes de bassin situées en moyenne montagne vont vraisemblablement voir la nature des précipitations évoluer avec moins de neige et donc plus de précipitations sous forme de pluie en hiver, d'où plus de lessivage et d'érosion, et plus de ruissellements vers l'aval (donc moins d'infiltration). Les milieux exceptionnels comme les tourbières (pièges à carbone) et les lacs naturels sont être impactés par l'augmentation des températures (eutrophisation, cyanobactéries), pouvant impacter les usages (eau potable, baignade...). Les nombreuses zones humides vont-elles perdre leurs fonctions essentielles pour le cycle de l'eau à l'échelle du bassin versant (soutien d'étiage, écrêtement des crues) avec des débits inférieurs ? Les têtes de bassins étaient considérées comme des refuges pour certaines espèces (écureuilles pieds blancs, etc.), sont-elles vouées à disparaître ? Enfin, de nombreuses activités économiques sont</p>

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20171020-10-2017-02-DE  
Date de télétransmission : 02/11/2017  
Date de réception préfecture : 02/11/2017

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

		<p>dépendantes de ces ressources en eau et milieux aquatiques (eau embouteillée, tourisme estival, pêche et neige, hydroélectricité, agriculture, etc.).</p>
<p><b>3/ Les cinq enjeux centraux du plan d'action</b></p>	<p><b>3.1 les enjeux autour de la qualité des eaux</b></p> <p>Retrouvez-vous sur votre territoire les enjeux (ou raisons d'agir) autour de la qualité listés dans le projet de plan ? Réponse proposée : « assez »</p> <p>Identifiez-vous d'autres enjeux autour de la qualité à porter à connaissance du comité de bassin ? Réponse proposée : « non »</p>	<p>L'augmentation de la température de l'eau va favoriser l'eutrophisation des plans d'eau, lacs et cours d'eau : impacts potentiel sur le tourisme estival (activités nautiques) et pêche (salmonidés), et le tourisme hivernal (devenir des stations de ski sans neige ?). La baisse des débits affectera également la production hydroélectrique.</p>
<p><b>3.2 les enjeux autour des milieux aquatiques</b></p>	<p>Retrouvez-vous sur votre territoire les enjeux (ou raisons d'agir) autour des milieux aquatiques listés dans le projet de plan ? Réponse proposée : « assez »</p> <p>Identifiez-vous d'autres enjeux autour de la qualité à porter à connaissance du comité de bassin ? Réponse proposée : « oui »</p>	<p>Le spécificité des tourbières de tête de bassin pourrait être ajoutée dans la présentation des enjeux (zones humides et cordon littoral).</p>
<p><b>3.3 les enjeux autour de la quantité</b></p>	<p>Retrouvez-vous sur votre territoire les enjeux (ou raisons d'agir) autour de la quantité listés dans le projet de plan ? Réponse proposée : « complètement »</p> <p>Identifiez-vous d'autres enjeux autour de la qualité à porter à connaissance du comité de bassin ? Réponse proposée : « non »</p>	<p>L'enjeu de préservation/restauration de la fonctionnalité des tourbières de tête de bassin, qui outre leur rôle dans le cycle hydrologique, sont également des pièges à carbone. L'augmentation des températures pourraient avoir un impact négatif.</p>
<p><b>3.4 les enjeux autour des inondations et de la submersion marine</b></p>	<p>Retrouvez-vous sur votre territoire les enjeux (ou raisons d'agir) autour des inondations listés dans le projet de plan ? Réponse proposée : « complètement »</p> <p>Identifiez-vous d'autres enjeux autour de la qualité à porter à connaissance du comité de bassin ?</p>	

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

<p>3.5 les enjeux autour de la gouvernance</p>	<p>Réponse proposée : « non »                  Retrouvez-vous sur votre territoire les enjeux (ou raisons d'agir) autour des inondations listés dans le projet de plan ?                  Réponse proposée : « complètement »</p> <p>Identifiez-vous d'autres enjeux autour de la qualité à porter à connaissance du comité de bassin ?                  Réponse proposée : « non »</p>	
<p>4/ les leviers d'actions ou moyens d'agir</p>		
<p>4.1 les leviers d'actions pour la qualité des eaux</p>	<p>Les leviers d'actions (ou moyens d'agir) identifiés dans le projet de plan concernant la qualité vous paraissent-ils pertinents, sur votre territoire, pour l'adaptation au changement climatique ?                  Réponse proposée : « assez »</p> <p>Identifiez-vous d'autres leviers d'actions concernant la qualité à porter à connaissance du comité de bassin                  Réponse proposée : « oui »</p>	<p>Intégrer dans les études préalable à des projets d'équipement un volet sur la viabilité économique du projet à court/moyen/long terme en prenant en compte l'impact du changement climatique : viabilité économique d'installations hydroélectriques si les débits diminuent ? viabilité économique des stations de ski si températures deviennent incompatibles avec la neige ?</p> <p>Dans « limiter l'augmentation de la température de l'eau », ajouter « maintenir la ripisylve existante le long des cours d'eau ». En effet, on assiste en tête de bassin, à des coupes à blancs de la ripisylve des petits cours d'eau pour du bois énergie...</p>
<p>4.2 les leviers d'actions pour les milieux aquatiques</p>	<p>Souhaitez-vous apporter votre contribution à la réflexion sur ces débats particuliers ?                  Réponse proposée : « non »</p> <p>Les leviers d'actions (ou moyens d'agir) identifiés dans le projet de plan concernant les milieux aquatiques vous paraissent-ils pertinents, sur votre territoire, pour l'adaptation au changement climatique ?</p>	<p>Avez-vous connaissance d'autres actions mises en place sur votre territoire et favorables à l'adaptation au changement climatique dans le domaine de la qualité ?                  Réponse proposée : « oui » : observatoire des cours d'eau de la RMV de Chastreix Sancy portée par le PNR des Volcans d'Auvergne</p>

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

	<p>Réponse proposée : « assez »</p> <p>Identifiez-vous d'autres leviers d'actions concernant la qualité à porter à connaissance du comité de bassin</p> <p>Réponse proposée : « oui »</p> <p>Souhaitez-vous apporter votre contribution à la réflexion sur ces débats particuliers ?</p> <p>Réponse proposée : « non »</p>	<p>Dans « rétablir, maintenir ou améliorer l'hydraulique fonctionnelle et la qualité des cours d'eau », ajouter « la restauration de la fonctionnalité des zones humides » à la préservation.</p> <p>Avez-vous connaissance d'autres actions mises en place sur votre territoire et favorables à l'adaptation au changement climatique dans le domaine de la qualité ?</p> <p>Réponse proposée : « non »</p>
<p>4.3 les leviers d'actions pour la quantité</p>	<p>Les leviers d'actions (ou moyens d'agir) identifiés dans le projet de plan concernant la quantité vous paraissent-ils pertinents, sur votre territoire, pour l'adaptation au changement climatique ?</p> <p>Réponse proposée : « assez »</p>	<p>Sur les territoires de têtes de bassin, comme celui du PNR des volcans d'Auvergne, et dans le respect des dispositions de la charte 2013/2025 en particulier sur la production de neige de culture et la protection des zones humides, le stockage de l'eau en hiver pourrait certes constituer une réponse sur le court terme mais pourrait avoir un impact sur le long terme en diminuant le débit disponible dans les cours d'eau à une période critique notamment pour les espèces piscicoles et invertébrés en tête de bassin (période de reproduction), en favorisant le réchauffement de l'eau et donc les pertes par évaporation et enfin en accentuant l'eutrophisation des milieux aquatiques, fragilisés par la baisse des débits (risque cyanobactériens et impact sanitaire). La préservation de la fonctionnalité des zones humides est prioritaire pour garantir le maintien de leurs fonctions positives sur le cycle de l'eau (soutien d'étiage, écoulement des crues, filtre), la biodiversité et le changement climatique (pré à carbone) et les usages liés (alimentation en eau potable par exemple).</p> <p>Priorité aux économies d'eau, au recyclage des eaux usées, à la fiabilité des réseaux et aux systèmes adaptés (industriels, agriculture, collectivités, particuliers, etc.)</p>
	<p>Identifiez-vous d'autres leviers d'actions concernant la qualité à porter à connaissance du comité de bassin</p> <p>Réponse proposée : « oui »</p> <p>Souhaitez-vous apporter votre contribution à la réflexion sur ces débats particuliers ?</p> <p>Réponse proposée : « non »</p>	<p>Avez-vous connaissance d'autres actions mises en place sur votre territoire et favorables à l'adaptation au changement climatique dans le domaine de la qualité ?</p> <p>Réponse proposée : « non »</p>
<p>4.4 les leviers d'actions pour la qualité des inondations et de la submersion marine</p>	<p>Les leviers d'actions (ou moyens d'agir) identifiés dans le projet de plan concernant les inondations vous paraissent-ils pertinents, sur votre territoire, pour l'adaptation au changement climatique ?</p> <p>Réponse proposée : « assez »</p> <p>Identifiez-vous d'autres leviers d'actions concernant la qualité à porter à connaissance du comité de bassin</p>	<p>Ne pas créer de retenue de stockage sur des zones humides.</p>

Accusé de réception en préfecture  
 063-256300237-20171020-10-2017-02-DE  
 Date de télétransmission : 02/11/2017  
 Date de réception préfecture : 02/11/2017

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

	<p>Réponse proposée : « oui »</p> <p>Souhaitez-vous apporter votre contribution à la réflexion sur ces débats particuliers ?</p> <p>Réponse proposée : « non »</p>	<p>Avez-vous connaissance d'autres actions mises en place sur votre territoire et favorables à l'adaptation au changement climatique dans le domaine de la qualité ?</p> <p>Réponse proposée : « non »</p>
<p><b>4.5 les leviers d'actions pour la gouvernance</b></p>	<p>Les leviers d'actions (ou moyens d'agir) identifiés dans le projet de plan concernant la gouvernance vous paraissent-ils pertinents, sur votre territoire, pour l'adaptation au changement climatique ?</p> <p>Réponse proposée : « complètement »</p> <p>Identifiez-vous d'autres leviers d'actions concernant la qualité à porter à connaissance du comité de bassin</p> <p>Réponse proposée : « non »</p> <p>Souhaitez-vous apporter votre contribution à la réflexion sur ces débats particuliers ?</p> <p>Réponse proposée : « non »</p>	<p>Avez-vous connaissance d'autres actions mises en place sur votre territoire et favorables à l'adaptation au changement climatique dans le domaine de la qualité ?</p> <p>Réponse proposée : « non »</p>

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

➤➤➤ Si vous en êtes d'accord, il vous est proposé d'autoriser le Président à mandater Nadège Guimard pour répondre, au nom du Comité syndical, à la consultation dématérialisée sur le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire Bretagne.

### DELIBERATION

Le Comité Syndical autorise le Président à mandater Nadège Guimard pour répondre, au nom du Comité syndical, à la consultation dématérialisée sur le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire Bretagne.

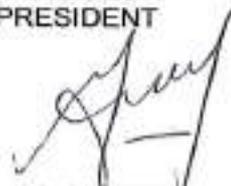
Nombre de voix exprimées : 143 /196

Pour : 142

Contre : 0

Abstention : 1

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 20 octobre 2017  
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

40.

40.2017.02

### MOYENS GENERAUX

Modalités de renouvellement des membres du Bureau suite aux élections sénatoriales et réélection du Président et des vice-présidents

## RAPPORT

Aux termes de l'article 141-1 de la loi organique n° 2014-125 du 14 février 2014 modifiant le code électoral « la personne élue sénateur le 24 septembre ou le sénateur déjà en situation de cumul à cette date devra démissionner du mandat acquis antérieurement dans le délai de trente jours à compter de l'ouverture de la session ordinaire, soit le 2 octobre. A défaut, ce mandat sera perdu de plein droit au terme de ce délai. »

De fait, Monsieur Bernard Delcros, 1<sup>er</sup> vice-président du syndicat mixte du PNR des volcans d'Auvergne, déjà sénateur depuis 2015 et Monsieur Jean-Marc BOYER, Président du syndicat mixte du parc, élu sénateur le 24 septembre 2017, nous ont fait part de leur volonté de démissionner de leurs mandats au sein de cette collectivité.

Il convient donc de les remplacer au sein de l'Exécutif rapproché constitué par le Bureau, voire au comité syndical dont sont issus les membres du Bureau (article 9 des statuts du syndicat mixte).

Monsieur Bernard DELGROS faisait partie des 4 délégués désignés par le Conseil départemental du Cantal. Il a été remplacé lors de la séance délibérative de cette collectivité le 29 septembre dernier par Madame Annie DELRIEU, conseillère départementale du canton de Vic/Cère qui, de ce fait, se substituera à lui au comité syndical.

Concernant le Bureau, un poste étant réservé aux représentants du Département du cantal, cette collectivité devra indiquer au comité syndical, par la voix de ses représentants, la personne désignée parmi les 4 conseillers départementaux pour siéger dans cette instance.

Le Bureau est composé de 11 sièges dont 8 sont affectés aux représentants des différents collèges et trois ouverts à des représentants de n'importe quel collège. Monsieur Boyer siégeait au Bureau dans le cadre de l'un des trois sièges ouverts. Comme il souhaite rester au comité syndical mais pas au Bureau il devra y être remplacé par un candidat élu par le comité syndical.

Une fois ces deux nouveaux élus du Bureau désignés ou élus, le Bureau sera réputé complet (article 11 des statuts du syndicat mixte) et ses membres se réuniront à huis clos, dans le cadre d'une courte interruption de séance du comité syndical pour élire en leur sein au scrutin secret et à la majorité absolue des membres présents ou représentés, le président, les 3 vice-présidents et le secrétaire.

➤➤➤ **Il vous est demandé de procéder à l'approbation du délégué représentant le Conseil départemental du Cantal au Bureau ainsi qu'à l'élection du remplaçant de Monsieur Boyer dans cette instance.**

## DELIBERATION

Le Comité Syndical vote à l'unanimité les membres suivants pour siéger au Bureau :

- 1 représentant du Département 15 : Philippe Fabre
- Anne-Marie Picard (CD 63) en remplacement de Jean-Marc BOYER

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20171020-40-2017-02-DE  
Date de télétransmission : 02/11/2017  
Date de réception préfecture : 02/11/2017

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 octobre 2017

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni le 20 octobre 2017 à 17h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
AUBOIS	1			1
BONNICHON	16			17
BONNIER	1			18
BOYER	1	MONIER	1	20
BRUGIERE	1			21
CHASTRE	1			22
COURTADON	8			30
DELRIEU	8			38
FABRE	8			46
FARGEIX	1			47
FERRE	1			48
GARDES	1			49
GAY	8	COURTADON	8	65
GISCARD D'ESTAING	16	BRUNMUROL	2	83
GUIBERT	16	ANDRIEUX	2	101
MANSANA ROCHE	2			103
MARION	1			104
MARTINIERE	2			106
MERIGOT	1			107
MERCIER	2			109
MONCOURIER	2			111
PELISSIER	1			112
PICARD	8			120
RISPAL	1			121
RODDE	8			129
ROUX	1	GOUTTEBEL	1	131
SAUVADE	8			139
VAURILLON	1			140
VERGER	1			141
VIGUES	2			143

Nombre de voix total : 143/196

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20171020-40-2017-02-DE  
Date de télétransmission : 02/11/2017  
Date de réception préfecture : 02/11/2017

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Les membres du Bureau s'étant retirés pour procéder à l'élection du Président, des 3 vice-présidents et du secrétaire, le Comité Syndical est informé de la nouvelle constitution du Bureau, à savoir :

Président : François MARION

1<sup>er</sup> VP : Philippe FABRE chargé des relations avec le Département du Cantal et le Syndicat Mixte du Puy Mary Grand Site

2<sup>ème</sup> VP : Roger Gardes chargé des relations avec les réseaux « Parc » et la coopération internationale

3<sup>ème</sup> VP : Louis Giscard d'Estaing chargé des relations avec la Région Auvergne Rhône-Alpes

Secrétaire : Frédéric Bonnichon

+ 6 membres.

Nombre de voix exprimées : 143 /196

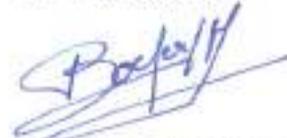
Pour : 143

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 20 octobre 2017

LE PRESIDENT



Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20171020-40-2017-02-DE  
Date de télétransmission : 02/11/2017  
Date de réception préfecture : 02/11/2017

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 octobre 2017

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni le 20 octobre 2017 à 17h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION, Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
AUBOIS	1			1
BONNICHON	16			17
BONNIER	1			18
BOYER	1	MONIER	1	20
BRUGIERE	1			21
CHASTRE	1			22
COURTADON	8			30
DELRIEU	8			38
FABRE	8			46
FARGEIX	1			47
FERRE	1			48
GARDES	1			49
GAY	8	COURTADON	8	65
GISCARD D'ESTAING	16	BRUNMUROL	2	83
GUIBERT	16	ANDRIEUX	2	101
MANSANA ROCHE	2			103
MARION	1			104
MARTINIERE	2			106
MERIGOT	1			107
MERCIER	2			109
MONCOURIER	2			111
PELISSIER	1			112
PICARD	8			120
RISPAL	1			121
RODDE	8			129
ROUX	1	GOUTTEBEL	1	131
SAUVADE	8			139
VAURILLON	1			140
VERGER	1			141
VIGUES	2			143

Nombre de voix total : 143/196

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

40

40.2017.04

### MOYENS GENERAUX

Election des membres du Comité Syndical pour siéger en Commission d'appel d'offres

## RAPPORT

Dans le cadre de l'article 22 du Code des Marchés Publics, la commission d'appel d'offres (CAO) est constituée comme suit :

### **le Président : Président du Parc des Volcans ou son représentant**

5 Membres titulaires + 5 Membres suppléants : à élire au sein des Membres du Comité Syndical.

La composition actuelle est la suivante :

5 titulaires	5 suppléants
Boyer Jean Marc	Giscard d'Estaing Louis
Gay Lionel	Gatignol Guy
Vigues Nicole	Hoarau Catherine
Marion François	Mansana Roche Jocelyne
Gardes Roger	Fargeix Alain



**Il vous est proposé de procéder à l'élection :**

- > **des 5 membres titulaires**
- > **et des 5 membres suppléants**

**permettant à la commission d'appel d'offres de siéger dans le cadre des dispositions de l'article 22 du code des marchés publics.**

## DELIBERATION

Le Comité Syndical procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants permettant à la commission d'appel d'offres de siéger dans le cadre des dispositions de l'article 22 du code des marchés publics. La nouvelle composition est la suivante :

5 titulaires	5 suppléants
Marion François	Andraud Jean-Pierre
Gardes Roger	Fargeix Alain
Gay Lionel	Hoarau Catherine
Giscard d'Estaing Louis	Mansana Roche Jocelyne
Vigues Nicole	Picard Anne Marie

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Nombre de voix exprimées : 143 /196

Pour : 143

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 20 octobre 2017  
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20171020-40-2017-04-DE  
Date de télétransmission : 02/11/2017  
Date de réception préfecture : 02/11/2017

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 octobre 2017

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni le 20 octobre 2017 à 17h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION, Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
AUBOIS	1			1
BONNICHON	16			17
BONNIER	1			18
BOYER	1	MONIER	1	20
BRUGIERE	1			21
CHASTRE	1			22
COURTADON	8			30
DELRIEU	8			38
FABRE	8			46
FARGEIX	1			47
FERRE	1			48
GARDES	1			49
GAY	8	COURTADON	8	65
GISCARD D'ESTAING	16	BRUNMUROL	2	83
GUIBERT	16	ANDRIEUX	2	101
MANSANA ROCHE	2			103
MARION	1			104
MARTINIERE	2			106
MERIGOT	1			107
MERCIER	2			109
MONCOURIER	2			111
PELISSIER	1			112
PICARD	8			120
RISPAL	1			121
RODDE	8			129
ROUX	1	GOUTTEBEL	1	131
SAUVADE	8			139
VAURILLON	1			140
VERGER	1			141
VIGUES	2			143

Nombre de voix total : 143/196

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

41 **FINANCES**  
41.2017.19 Décision modificative n° 1 : Budget principal

### RAPPORT

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
60632	Fournitures petit équipement	11 100,00	
6068	Autres fournitures	700,00	
61521	Entretien terrains	2 200,00	
6168	Assurance du personnel	700,00	
6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires : divers	55 700,00	
6236	Catalogues et imprimés	29 800,00	
6238	Divers	400,00	
6257	Réceptions	1 000,00	
66111	Intérêts et emprunts	3 900,00	
022	Dépenses imprévues	22 700,00	
705	Etudes		3 000,00
74718	Autres participations de l'Etat		-1 000,00
7472	Participations de la Région		18 800,00
7473	Participations des départements		18 400,00
74748	Communes		3 000,00
74758	Groupements de collectivités		28 500,00
7477	Crédits européens		34 800,00
7478	Participations versées par autres organismes		22 700,00
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs		
7788	Produits exceptionnels		
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>128 200,00</b>	<b>128 200,00</b>

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
2051	Logiciels, droits	1 000,00	
21531	Réseaux d'adduction d'eau	4 400,00	
2312	Aménagement terrain	-5 400,00	
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

➤➤➤ Il vous est proposé d'adopter ces diverses inscriptions.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20171020-41-2017-19-DE  
Date de téléransmission : 02/11/2017  
Date de réception préfecture : 02/11/2017

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 143 /196

Pour : 143

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 20 octobre 2017

LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20171020-41-2017-19-DE  
Date de télétransmission : 02/11/2017  
Date de réception préfecture : 02/11/2017

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 octobre 2017

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni le 20 octobre 2017 à 17h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION, Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
AUBOIS	1			1
BONNICHON	16			17
BONNIER	1			18
BOYER	1	MONIER	1	20
BRUGIERE	1			21
CHASTRE	1			22
COURTADON	8			30
DELRIEU	8			38
FABRE	8			46
FARGEIX	1			47
FERRE	1			48
GARDES	1			49
GAY	8	COURTADON	8	65
GISCARD D'ESTAING	16	BRUNMUROL	2	83
GUIBERT	16	ANDRIEUX	2	101
MANSANA ROCHE	2			103
MARION	1			104
MARTINIERE	2			106
MERIGOT	1			107
MERCIER	2			109
MONCOURIER	2			111
PELISSIER	1			112
PICARD	8			120
RISPAL	1			121
RODDE	8			129
ROUX	1	GOUTTEBEL	1	131
SAUVADE	8			139
VAURILLON	1			140
VERGER	1			141
VIGUES	2			143

Nombre de voix total : 143/196

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

### 41 FINANCES

41.2017.20 Décision modificative n° 1 : Budget annexe RN Chastreix Sancy

## RAPPORT

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
61551	Entretien matériel roulant	300,00	
6182	Documentation	50,00	
6238	Divers	150,00	
023	Virement à la section d'investissement	600,00	
70632	Redevances à caractère de loisirs		100,00
74718	Etat - Autres participations		400,00
7788	Produits exceptionnels divers		600,00
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 100,00</b>	<b>1 100,00</b>

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
2182	Matériel de transport	1 000,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	-400,00	
021	Virement de la section de fonctionnement		600,00
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>600,00</b>	<b>600,00</b>

➤➤➤ Il vous est proposé d'adopter ces diverses inscriptions.

## DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 143 /196

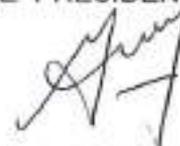
Pour : 143

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 20 octobre 2017

LE PRÉSIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20171020-41-2017-20-DE  
Date de télétransmission : 02/11/2017  
Date de réception préfecture : 02/11/2017

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 octobre 2017

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni le 20 octobre 2017 à 17h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION, Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
AUBOIS	1			1
BONNICHON	16			17
BONNIER	1			18
BOYER	1	MONIER	1	20
BRUGIERE	1			21
CHASTRE	1			22
COURTADON	8			30
DELRIEU	8			38
FABRE	8			46
FARGEIX	1			47
FERRE	1			48
GARDES	1			49
GAY	8	COURTADON	8	65
GISCARD D'ESTAING	16	BRUNMUROL	2	83
GUIBERT	16	ANDRIEUX	2	101
MANSANA ROCHE	2			103
MARION	1			104
MARTINIERE	2			106
MERIGOT	1			107
MERCIER	2			109
MONCOURIER	2			111
PELISSIER	1			112
PICARD	8			120
RISPAL	1			121
RODDE	8			129
ROUX	1	GOUTTEBEL	1	131
SAUVADE	8			139
VAURILLON	1			140
VERGER	1			141
VIGUES	2			143

Nombre de voix total : 143/196

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

41 **FINANCES**  
41.2017.21 Décision modificative n° 1 : Budget annexe Chaîne des Puys

### RAPPORT

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
2111	Terrains nus	-1 500,00	
2184	Mobilier	1 500,00	
1311	Etat - Subventions d'équipement transférables		12 300,00
1321	Etat - Subventions d'équipement non transférables		-12 300,00
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

>>> Il vous est proposé d'adopter ces diverses inscriptions.

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 143 /196  
Pour : 143  
Contre : 0  
Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 20 octobre 2017  
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20171020-41-2017-21-DE  
Date de télétransmission : 02/11/2017  
Date de réception préfecture : 02/11/2017

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 octobre 2017

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni le 20 octobre 2017 à 17h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION, Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
AUBOIS	1			1
BONNICHON	16			17
BONNIER	1			18
BOYER	1	MONIER	1	20
BRUGIERE	1			21
CHASTRE	1			22
COURTADON	8			30
DELRIEU	8			38
FABRE	8			46
FARGEIX	1			47
FERRE	1			48
GARDES	1			49
GAY	8	COURTADON	8	65
GISCARD D'ESTAING	16	BRUNMUROL	2	83
GUIBERT	16	ANDRIEUX	2	101
MANSANA ROCHE	2			103
MARION	1			104
MARTINIERE	2			106
MERIGOT	1			107
MERCIER	2			109
MONCOURIER	2			111
PELISSIER	1			112
PICARD	8			120
RISPAL	1			121
RODDE	8			129
ROUX	1	GOUTTEBEL	1	131
SAUVADE	8			139
VAURILLON	1			140
VERGER	1			141
VIGUES	2			143

Nombre de voix total : 143/196

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

41

**FINANCES**

41.2017.22

Décision modificative n° 1 : Budget annexe Chauffeur

## RAPPORT

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
60611	Eau et assainissement	-200,00	
60612	Electricité	-500,00	
60631	Fournitures d'entretien	250,00	
615228	Entretien autres bâtiments	-1 000,00	
615231	Entretien voiries	150,00	
6228	Divers	2 300,00	
6261	Frais d'affranchissement	300,00	
658	Charges diverses de gestion courante	300,00	
74718	Etat - Autres participations		1 600,00
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 600,00</b>	<b>1 600,00</b>

➤➤➤ Il vous est proposé d'adopter ces diverses inscriptions.

## DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 143 /196

Pour : 143

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 20 octobre 2017  
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20171020-41-2017-22-DE  
Date de télétransmission : 02/11/2017  
Date de réception préfecture : 02/11/2017

**SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**  
**SEANCE DU 20 octobre 2017**

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni le 20 octobre 2017 à 17h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION, Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
AUBOIS	1			1
BONNICHON	16			17
BONNIER	1			18
BOYER	1	MONIER	1	20
BRUGIERE	1			21
CHASTRE	1			22
COURTADON	8			30
DELRIEU	8			38
FABRE	8			46
FARGEIX	1			47
FERRE	1			48
GARDES	1			49
GAY	8	COURTADON	8	65
GISCARD D'ESTAING	16	BRUNMUROL	2	83
GUIBERT	16	ANDRIEUX	2	101
MANSANA ROCHE	2			103
MARION	1			104
MARTINIERE	2			106
MERIGOT	1			107
MERCIER	2			109
MONCOURIER	2			111
PELISSIER	1			112
PICARD	8			120
RISPAL	1			121
RODDE	8			129
ROUX	1	GOUTTEBEL	1	131
SAUVADE	8			139
VAURILLON	1			140
VERGER	1			141
VIGUES	2			143

Nombre de voix total : 143/196

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

41 **FINANCES**  
41.2017.23 Décision modificative n° 1 : Budget annexe Godivelle

## RAPPORT

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
617	Etudes et recherche	-10 200,00	
6228	Divers	-4 500,00	
6238	Divers (communication)	1 000,00	
022	Dépenses imprévues	-1 000,00	
74718	Ministère de l'Environnement		1 000,00
7477	Subventions de l'Europe		-8 700,00
7478	Subventions des agences de l'eau		-7 000,00
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>-14 700,00</b>	<b>-14 700,00</b>

➤➤ Il vous est proposé d'adopter ces diverses inscriptions.

## DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 143 /196  
Pour : 143  
Contre : 0  
Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 20 octobre 2017  
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20171020-41-2017-23-DE  
Date de télétransmission : 02/11/2017  
Date de réception préfecture : 02/11/2017

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 octobre 2017

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni le 20 octobre 2017 à 17h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION, Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
AUBOIS	1			1
BONNICHON	16			17
BONNIER	1			18
BOYER	1	MONIER	1	20
BRUGIERE	1			21
CHASTRE	1			22
COURTADON	8			30
DELRIEU	8			38
FABRE	8			46
FARGEIX	1			47
FERRE	1			48
GARDES	1			49
GAY	8	COURTADON	8	65
GISCARD D'ESTAING	16	BRUNMUROL	2	83
GUIBERT	16	ANDRIEUX	2	101
MANSANA ROCHE	2			103
MARION	1			104
MARTINIERE	2			106
MERIGOT	1			107
MERCIER	2			109
MONCOURIER	2			111
PELISSIER	1			112
PICARD	8			120
RISPAL	1			121
RODDE	8			129
ROUX	1	GOUTTEBEL	1	131
SAUVADE	8			139
VAURILLON	1			140
VERGER	1			141
VIGUES	2			143

Nombre de voix total : 143/196

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

**41**                    **FINANCES**  
41.2017.24      Décision modificative n° 1 : Budget annexe Boutique du Parc

## RAPPORT

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
6237	Publications	-500,00	
6718	Autres charges exceptionnelles	500,00	
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

➤➤➤ Il vous est proposé d'adopter ces diverses inscriptions.

## DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 143 /196  
Pour : 143  
Contre : 0  
Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 20 octobre 2017  
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20171020-41-2017-24-DE  
Date de télétransmission : 02/11/2017  
Date de réception préfecture : 02/11/2017

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 octobre 2017

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni le 20 octobre 2017 à 17h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION, Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
AUBOIS	1			1
BONNICHON	16			17
BONNIER	1			18
BOYER	1	MONIER	1	20
BRUGIERE	1			21
CHASTRE	1			22
COURTADON	8			30
DELRIEU	8			38
FABRE	8			46
FARGEIX	1			47
FERRE	1			48
GARDES	1			49
GAY	8	COURTADON	8	65
GISCARD D'ESTAING	16	BRUNMUROL	2	83
GUIBERT	16	ANDRIEUX	2	101
MANSANA ROCHE	2			103
MARION	1			104
MARTINIERE	2			106
MERIGOT	1			107
MERCIER	2			109
MONCOURIER	2			111
PELISSIER	1			112
PICARD	8			120
RISPAL	1			121
RODDE	8			129
ROUX	1	GOUTTEBEL	1	131
SAUVADE	8			139
VAURILLON	1			140
VERGER	1			141
VIGUES	2			143

Nombre de voix total : 143/196

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

42

42.2017.01

## PERSONNEL

Création d'un grade d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe et d'un grade d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

## RAPPORT

Monsieur Bertrand PIRON, actuellement titulaire sur un grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, agent technique maintenance et logistique peut bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à l'ancienneté.

Madame Ghislaine CHAMPEIX, titulaire sur un grade d'adjoint administratif territorial, comptable, peut bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à l'ancienneté.

La promotion de ces agents à ces grades leur permettrait d'avoir une évolution de carrière totalement justifiée et en adéquation avec leurs missions.



**Par conséquent, il vous est proposé :**

- > **de procéder à la création d'un grade d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe et de supprimer le grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe ;**
- > **de procéder à la création d'un grade d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe et de supprimer le grade d'adjoint administratif territorial ;**
- > **d'autoriser le Président à procéder à la nomination des intéressés à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017. La CAP en date du 28 juin 2017 a émis un avis favorable.**

## DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Le Comité Syndical autorise le Président à procéder à la nomination des intéressés à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017.

Nombre de voix exprimées : 143 /196

Pour : 143

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 20 octobre 2017

LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20171020-42-2017-01-DE  
Date de télétransmission : 02/11/2017  
Date de réception préfecture : 02/11/2017

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 octobre 2017

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni le 20 octobre 2017 à 17h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION, Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
AUBOIS	1			1
BONNICHON	16			17
BONNIER	1			18
BOYER	1	MONIER	1	20
BRUGIERE	1			21
CHASTRE	1			22
COURTADON	8			30
DELRIEU	8			38
FABRE	8			46
FARGEIX	1			47
FERRE	1			48
GARDES	1			49
GAY	8	COURTADON	8	65
GISCARD D'ESTAING	16	BRUNMUROL	2	83
GUIBERT	16	ANDRIEUX	2	101
MANSANA ROCHE	2			103
MARION	1			104
MARTINIERE	2			106
MERIGOT	1			107
MERCIER	2			109
MONCOURIER	2			111
PELISSIER	1			112
PICARD	8			120
RISPAL	1			121
RODDE	8			129
ROUX	1	GOUTTEBEL	1	131
SAUVADE	8			139
VAURILLON	1			140
VERGER	1			141
VIGUES	2			143

Nombre de voix total : 143/196

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

43

43.2017.01

## ADHESIONS-DESIGNATIONS

Représentation au Comité régional de la Biodiversité Auvergne-Rhône-Alpes

### **RAPPORT**

La loi d'août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, stipule, dans son article 16, qu'un comité régional de la biodiversité soit créé dans chaque région.

Un décret de mars 2017 précise les modalités de mise en place de ce comité. Il a en charge de donner un avis sur les documents d'orientations régionales en matière de biodiversité, en particulier le SRADDET, le projet de stratégie régionale pour la biodiversité ou encore les orientations prises par la délégation territoriale de l'Agence française pour la biodiversité. Ce comité est également consulté sur les orientations de programmation financière des contrats de plan Etat-Région. Il devrait se réunir 1 à 2 fois par an.

Placé auprès du président du conseil régional et du préfet de région, le comité régional de la biodiversité est le lieu privilégié d'information, d'échange, de concertation et de consultation sur toute question relative à la biodiversité au sein de la région. Il comprend 5 collèges dont celui des représentants des collectivités territoriales et de leur groupement, au sein duquel les 9 PNR sont représentés.

Le préfet et le président de région demandent une désignation paritaire (homme-femme) pour représenter le SMPNRVA.

- **Il est demandé au Comité Syndical de désigner le Vice-Président en charge de l'environnement titulaire (1 homme) (François MARION) pour représenter le SMPNRVA à ce comité de régional de la biodiversité**
- **Il est proposé au Comité Syndical de désigner comme suppléant un technicien du SMPNRVA (1 femme) (Cécile BIRARD, responsable de l'Espace-Programme 2 « biodiversité, gestion des ressources et espaces naturels »)**

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 143 /196

Pour : 143

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 20 octobre 2017

LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20171020-43-2017-01-DE  
Date de télétransmission : 02/11/2017  
Date de réception préfecture : 02/11/2017

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 octobre 2017

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni le 20 octobre 2017 à 17h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION, Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
AUBOIS	1			1
BONNICHON	16			17
BONNIER	1			18
BOYER	1	MONIER	1	20
BRUGIERE	1			21
CHASTRE	1			22
COURTADON	8			30
DELRIEU	8			38
FABRE	8			46
FARGEIX	1			47
FERRE	1			48
GARDES	1			49
GAY	8	COURTADON	8	65
GISCARD D'ESTAING	16	BRUNMUROL	2	83
GUIBERT	16	ANDRIEUX	2	101
MANSANA ROCHE	2			103
MARION	1			104
MARTINIERE	2			106
MERIGOT	1			107
MERCIER	2			109
MONCOURIER	2			111
PELISSIER	1			112
PICARD	8			120
RISPAL	1			121
RODDE	8			129
ROUX	1	GOUTTEBEL	1	131
SAUVADE	8			139
VAURILLON	1			140
VERGER	1			141
VIGUES	2			143

Nombre de voix total : 143/196

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

**43**      **ADHESIONS -DESIGNATIONS**  
43.2017.02 Désignation de représentants au sein de divers organismes ou commissions

## **RAPPORT**

Suite aux élections sénatoriales du 24 septembre 2017 et la fusion des communautés de communes, il est nécessaire de désigner de nouveaux représentants Parc auprès de certains de nos partenaires extérieurs.

Les noms figurant dans les cases grisées dans le tableau, ci-après, sont à modifier ou compléter en priorité.

➤➤      **Il vous est proposé de procéder aux désignations des représentants pour les organismes concernés (cases grisées figurant dans le tableau, ci-après).**

## DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 143 /196

Pour : 143

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 20 octobre 2017  
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

n°	Organisme	Nb		titulaire 1	Suppléant 1	titulaire 2	Suppléant 2	titulaire 3	Suppléant 3	Appui Technique
1	Commission départementale des sites Perspectives et Paysage du Cantal	Spécialité "Nature" spécialité "Sites et paysages"	Pas de préconisation	Françoise VAUCHE	MAURS Philippe	Françoise VAUCHE	MAURS Philippe			Aimie Bley ou Christine Montoloy
2	Commission départementale des sites Perspectives et Paysage du Puy-de-Dôme	Spécialité "Nature" spécialité "Sites et paysages" Spécialité "Unites touristiques nouvelles"	Pas de préconisation		Aymeric BONNIER		Aymeric BONNIER			Cécile Birard / Christine Montoloy / Isabelle Blanc
4	Réserves naturelles de France	1T / 1S	Pas de préconisation	LERoy Thierry	ROUX Daniel			MARION François	FredERIC BONNICHON	Thierry Leroy
5	Comité consultatif de la Réserve de Chaudesfontaines	1.	Président ou son représentant	GAY Lionel						Eric Vallé
6	Comité consultatif des Réserves de la Godivelle et de la Jacquette	1	Pas de préconisation	Bernard SAUVADE						Thierry Leroy
7	Comité consultatif de la Réserve Naturelle Chastreix Sancy	1	Pas de préconisation	MARION François						Thierry Leroy
8	Commission Départementale de la Faune Sauvage		Pas de préconisation	Aymeric BONNIER	Dominique VAURILLON					
9	Schema d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Allagnon	1	Pas de préconisation	Marline GUIBERT						Nadège Guimard

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20171020-43-2017-02-DE  
Date de télétransmission : 02/11/2017  
Date de réception préfecture : 02/11/2017

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

10	Commission Locale de l'Eau (CLE) SAGE Sioule	1	Pas de préconisation	Aymeric BONNIER						Nadège Guimard
11	Commission Locale de l'Eau (CLE) SAGE Allier AVAL	1	Pas de préconisation	Anne Marie PICARD						Nadège Guimard
13	Comité de pilotage Contrat territorial Veyre Lac d'Aydat	1	Pas de préconisation	Daniel ROUXC						Nadège Guimard
15	Commission départementale des carrières du Puy de Dôme	1	Pas de préconisation	François MARION						
17	Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement CPIE Clermont Dôme	1	Pas de préconisation	BLANC Isabelle						Marie Noelle Basmaison
18	Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement CPIE Cantal	1	Pas de préconisation	MERIGOT Dominique						Marie Noelle Basmaison
19	Comité de programmation LEADER	1T / 1S	Pas de préconisation	Philippe FABRE	Anne Marie PICARD					
21	Syndicat mixte de gestion du centre de découverte des tourbières	1T / 1S	Pas de préconisation	Jocelyne MANSANA	BONNIER Aymeric					Philippe Boichut
24	CDESI Puy de Dôme Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CGS3)	1	Pas de préconisation	GAY Lionel						Eve Alcaide

**SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS**

<b>25</b>	CDESI Cantal Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CG15)	1T/1S	Pas de préconisation	MERIGOT Dominique						Eve Alcalde
<b>26</b>	Association Cheval Auvergnat	1 (agent)								Andréa Cassagnes
<b>27</b>	Collectif Régional d'Education à l'Environnement CREE	1 (agent)								BASMAISON Marie-Noëlle
<b>29</b>	Commission Départementale d'Orientations Agricoles (CDOA) Cantal	1	Pas de préconisation	RISPAL Bernard						
<b>30</b>	Commission Départementale d'Orientations Agricoles (CDOA) Puy-de-Dôme	1T	(pour 3 ans)	François MARION						Andréa Cassagnes
<b>31</b>	Association Française de Pastoralisme (AFP)	1 (agent)								
<b>32</b>	Association Petite Région Artense Cézailier	1	Pas de préconisation	MARION François						
<b>33</b>	Association Petite Région Sancy Rochefort	1	Pas de préconisation	Lionel GAY						
<b>34</b>	Association Tradition Salers	1	Pas de préconisation	MARION François						Andréa Cassagnes
<b>35</b>	LEGTA de Marmilhat	1T / 1S	Pas de préconisation	François MARION	BONNIER Aymeric					

**SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS**

36	LEPA de Rochefort Montagne	1 T / 1 S	Pas de préconisation	MARION Francois	Daniel ROUX	Louis GISCARD DESTAING								
37	Fédération des Parcs Naturels de France Association Montagne du Massif Central	2 T / 1 S	Pas de préconisation	GARDES Roger	BLANC Isabelle									
39		1	Pas de préconisation	GAY Lionel										
40	Centre d'Etudes Forestières du Puy- de-Dôme (CETEF)	1	Pas de préconisation	VIGUES Nicolas										Andrea Cassagne
41	Association auvergnate de certification forestière (AACF)	1	Pas de préconisation	VIGUES Nicolas										Andrea Cassagne
43	Commission communale d'aménagement foncier (CCAF)	1 (agent)												
44	Conservatoire Espaces Naturels (CEN)	1 T / 1 S	Pas de préconisation	Jean Pierre ANDRAUD	BONNIER Aymeric									
45	Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) 63	1	Pas de préconisation	Jean Pierre ANDRAUD										
46	Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) 15	1	Pas de préconisation	VERGER Jean Paul										
47	Association Gentiane	1	Pas de préconisation	MARTINIÈRE Anne Marie										

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20171020-43-2017-02-DE  
Date de télétransmission : 02/11/2017  
Date de réception préfecture : 02/11/2017

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

49	Association Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne (ARDTA)	1	Pas de préconisation	GARDES Roger	BLANC Isabelle								
53	La maison de l'Europe en Auvergne	1T / 1S	Le Président + suppléant	Louis GISCARD DESTAING	GARDES Roger								
54	IPAMAC Pays du Grand Sancy	2T + 1S	Le Président + 1 titulaire + 1 suppléant	GUIBERT Martine	François MARION	GARDES Roger							Isabelle Blanc
55	Pays d'Issoire Val	1	Pas de préconisation	Jocelyne MANSANA									
56	d'Allier Sud	1T / 1S	Pas de préconisation	BRUGIERE Gérard	GOUTTEBEL Sébastien								Stéphanie Mignot
57	CNAS	1T	Pas de préconisation	François MARION									
59	CERAPCOOP	1T	Pas de préconisation	BRUGIERE Gérard									
61	Charte européenne du tourisme durable (CETD)	1T / 1S	Pas de préconisation	Françoise VAUCHE	Catherine HOARAU								Eve ALCAIDE
63	Commission de conciliation Urbanisme	1	Agent ou élu	GOUTTEBEL Sébastien									Jérémy Papin
64	Plateforme 21	1T / 1S	Pas de préconisation	Jean Pierre ANDRAUD	Sébastien GOUTTEBEL								
65	MACEO	1	Pas de préconisation	LORENZO Pascal									Eve ALCAIDE
66	Rando Accueil	1 (agent)											
67	Pole AOP fromagère Massif Central	1T / 1S	Pas de préconisation	ROUX Daniel	VERGER Jean Paul								Andréa Cassagnes
68	LEADER France	1T	Pas de préconisation	Phillippe FABRE									Jérémy Craipeau

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

69	Covoiturage Auvergne	1T	Pas de préconisation	Louis GISCARD DESTAING	VIGUES Nicole								
70	RELET	1T/1S	Pas de préconisation										
71	Comité exécutif de suivi du dossier Patrimoine Mondial UNESCO	2T/2S	Pas de préconisation	François MARION	GARDES Roger	Anne Marie PICARD	Louis GISCARD DESTAING					Christine Montbloy	
72	ADUHME	1T/1S	Pas de préconisation	Jean-Pierre ANDRAUD	Catherine HOARAU								
73	Fédération EUROPARC	1T	Pas de préconisation	GARDES Roger									
74	Commission de suivi de l'installation de Stockage des Déchets Non Dangereux sur le site "Les Balusseaux" (communes de Saint- Sauves-d'Auvergne et Saint-Sulpice)	1T/1S	Pas de préconisation	Alain FARGEIX	BOYER Jean-Marc								
75	Commission Locale de l'Eau SAGE Dordogne AMONT	1T	Pas de préconisation	François MARION								Nadège Guinard	
76	Marque Auvergne	1T	Pas de préconisation	Phillippe FABRE	BONNIER Aymeric							Isabelle Blanc	
77	APARA	2T/1S		Louis GISCARD DESTAING	François MARION	GARDES Roger						Isabelle Blanc	
78	Comité Régional de la Biodiversité Auvergne-Rhône- Alpes	1T/1S	Désignation partaire demandée par le préfet et le Pdr de Région	François MARION	Cécile BIRARD							Cécile Birard	

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 octobre 2017

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni le 20 octobre 2017 à 17h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION, Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
AUBOIS	1			1
BONNICHON	16			17
BONNIER	1			18
BOYER	1	MONIER	1	20
BRUGIERE	1			21
CHASTRE	1			22
COURTADON	8			30
DELRIEU	8			38
FABRE	8			46
FARGEIX	1			47
FERRE	1			48
GARDES	1			49
GAY	8	COURTADON	8	65
GISCARD D'ESTAING	16	BRUNMUROL	2	83
GUIBERT	16	ANDRIEUX	2	101
MANSANA ROCHE	2			103
MARION	1			104
MARTINIERE	2			106
MERIGOT	1			107
MERCIER	2			109
MONCOURIER	2			111
PELISSIER	1			112
PICARD	8			120
RISPAL	1			121
RODDE	8			129
ROUX	1	GOUTTEBEL	1	131
SAUVADE	8			139
VAURILLON	1			140
VERGER	1			141
VIGUES	2			143

Nombre de voix total : 143/196

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

### AVIS

A.2017.01 Avis sur le projet de SAGE Alagnon

## RAPPORT

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Alagnon (SAGE) porté par le SIGAL entre en phase finale d'élaboration. Cet outil de planification a pour vocation d'organiser une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques du territoire en conciliant usages et préservation de ces milieux pour les 10 prochaines années. C'est également un instrument juridique qui fixe des règles de gestion de l'eau sur le territoire.

Le projet de SAGE Alagnon est le fruit d'une concertation locale de 6 années et a fait l'objet d'une validation par la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 7 mars 2017. Dans le cadre de la consultation des assemblées, le syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne est sollicité par courrier du 6 août 2017 et ce, dans un délai de 2 mois, pour donner son avis officiel sur ce projet. Une enquête publique sera ensuite organisée.

### 1- Présentation du projet de SAGE Alagnon

#### **Périmètre concerné :**

Le périmètre du SAGE concerne le bassin versant de l'Alagnon depuis les sources jusqu'à la confluence avec l'Allier. Il s'étend sur une surface de 1040 km<sup>2</sup> et concerne 1091 km de cours d'eau.

#### **Les documents du SAGE :**

- **Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)** s'appuie sur une synthèse de l'état des lieux du bassin versant. Il présente la stratégie du SAGE, c'est-à-dire les enjeux de l'eau sur le territoire et les objectifs généraux pour satisfaire aux principes de gestion équilibrée de la ressource en eau et de la préservation des milieux aquatiques. Il précise les dispositions pour répondre à la stratégie et les conditions et délais de mise en compatibilité avec le SAGE. Enfin, il évalue les moyens matériels et financiers pour la mise en œuvre du SAGE.
- **Le règlement du SAGE** présente les règles particulières d'utilisation de la ressource en eau.
- **L'atlas cartographique** regroupe l'ensemble des cartes associées au PAGD.

#### **La stratégie du SAGE Alagnon**

Les acteurs du SAGE ont affirmé une ambition d'excellence environnementale compte tenu de la position du territoire en tête de bassin et des enjeux identifiés lors du diagnostic.

Le SAGE tient néanmoins compte de la fragilité économique du territoire en n'imposant pas de contraintes réglementaires supplémentaires susceptibles d'engendrer des coûts trop importants pour les acteurs (publics ou privés). Il s'appuie sur un renforcement de l'animation et de la concertation afin de cerner et prioriser au mieux les interventions à engager pour atteindre ses objectifs.

La stratégie du SAGE s'appuie sur 6 enjeux, 10 objectifs généraux et 39 dispositions (cf tableau complet en annexe).

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

ENJEU	Objectifs généraux
Enjeu n°1 : gestion quantitative de la ressource en eau	1.1 préserver l'état quantitatif des ressources en eau
	1.2 maintenir ou améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau superficielle
Enjeu n°2 : qualité des eaux superficielles et souterraines	2.1 préserver la qualité des eaux souterraines
	2.2 atteindre et maintenir une bonne à très bonne qualité des eaux superficielles
Enjeu n°3 : biodiversité, qualité des milieux aquatiques et de leurs annexes	3.1 restaurer et préserver les zones humides et cours d'eau de tête de bassin versant
	3.2 atteindre le bon état hydromorphologique sur les cours d'eau principaux
Enjeu n°4 : gestion du risque inondation	4.1 Réduire les conséquences des inondations
Enjeu n°5 : valorisation paysagère et touristique	5.1 accompagner le développement d'un tourisme de valorisation des milieux et des paysages
Enjeu n°6 : gouvernance du territoire	6.1 pérenniser une gestion de l'eau cohérente à l'échelle du bassin versant
	6.2 améliorer et diffuser les connaissances

### Le règlement du SAGE

Il contient 9 règles qui traduisent l'ambition du SAGE concernant 3 enjeux.

Règle	Enjeu concerné
Règle n° 1 : volumes maximum disponibles et répartition par catégorie d'acteurs	Enjeu n°1 : gestion quantitative de la ressource en eau
Règle n°2 : encadrer les débits réservés	
Règle n°3 : encadrer les prélèvements en eau superficielle	
Règle n°4 : encadrer l'épandage des effluents agricoles	Enjeu n°2 : qualité des eaux superficielles et souterraines
Règle n°5 : encadrer les rejets des carrières	
Règle n°6 : encadrer les interventions sur les zones humides	Enjeu n°3 : biodiversité, qualité des milieux aquatiques et de leurs annexes
Règle n°7 : encadrer les interventions sur les cours d'eau de tête de bassin versant	
Règle n°8 : encadrer les ouvrages de franchissement des cours d'eau	
Règle n°9 : encadrer les nouveaux ouvrages, travaux, aménagements dans l'espace de bon fonctionnement de l'Alagnon aval	

### 2- Avis sur le projet de SAGE Alagnon

Le périmètre du SAGE Alagnon concerne 24 communes du territoire du Parc des Volcans qui correspond à l'amont du bassin Alagnon. En tant que membre de la CLE, le syndicat mixte du Parc des Volcans a participé à l'ensemble des phases d'élaboration du SAGE depuis 2009.

Les dispositions 2.1.1 et 2.2.2 visent à améliorer/optimiser les pratiques agricoles pour préserver la qualité des eaux souterraines et superficielles. Nous saluons l'ajout sous la forme d'une recommandation, de l'incitation à la couverture des fosses et fumières afin de réduire les quantités d'effluents agricoles. Les moyens dédiés à l'animation agro-environnementale seront déterminants pour l'atteinte des objectifs fixés.

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

La disposition 2.2.1 vise à adapter et respecter les objectifs de qualité des cours d'eau et répond au besoin d'exigence attendu en tête de bassin versant.

La disposition 3.1.4 intègre bien comme demandé la question de la restauration des tourbières exploitées de façon industrielle.

Les 9 règles fixées traduisent l'ambition d'excellence environnementale affirmée par les acteurs du SAGE lors de l'élaboration du projet. Les exigences de certaines espèces biologiques (Saumon atlantique, Ecrevisse à pattes blanches, etc.) présentes sur le territoire et/ou de certains usages nécessitent en effet une stratégie ambitieuse pour répondre aux enjeux identifiés sur ce territoire de tête de bassin versant.

Concernant la règle n°1 relative aux volumes maximum disponibles, nous regrettons qu'elle n'intègre pas les prélèvements sur les ouvrages de stockage ni la notion d'étiage hivernal, qui peut être marqué sur des cours d'eau de tête de bassin versant, notamment dans un contexte de changement climatique qui modifiera la nature (moins de neige) et la répartition des précipitations dans le temps et l'espace.

La règle n°6 vise à encadrer les interventions en zones humides. Au point n°1, deuxième tiret, la rédaction proposée « *présente le programme de restauration [...]* » pourrait-elle aller jusqu'à l'obligation de résultats, c'est-à-dire s'assurer de la conformité des travaux de restauration au programme de restauration présenté ?

Les dispositions concernant l'enjeu n°6 de gouvernance répondent au besoin du territoire avec la pérennisation et le renforcement d'une structure compétente pour la GEMAPI à l'échelle du bassin versant, la pérennisation de la cellule d'assistance technique « zones humides », de l'animation agro-environnementale et la création d'une cellule « continuité écologique ».

Nous réaffirmons l'importance de la disposition 1.1.3 « établir un schéma de gestion NAEP » (Nappe à réserver dans le futur à l'Alimentation en Eau Potable) et de la mise en œuvre d'une coordination/concertation avec les SAGEs limitrophes également concernés par la NAEP FRGG096 « Massif du Cantal – BV Loire ». La création de commissions inter SAGE avec les SAGE allier aval et Dordogne amont notamment paraît en effet indispensable pour mettre en œuvre une gestion coordonnée de l'eau à l'échelle du massif. Ce point pourrait être rappelé dans une des dispositions de l'enjeu 6 (gouvernance).

**SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS**

<b>ENJEU</b>	<b>Objectifs généraux</b>	<b>Sous-objectifs</b>	<b>Dispositions</b>	<b>Nature</b>
<b>Enjeu n°1 : gestion quantitative de la ressource en eau</b>	<b>1.1 préserver l'état quantitatif des ressources en eau</b>	Améliorer et valoriser la connaissance sur la ressource et les prélèvements	1.1.1 améliorer et diffuser la connaissance sur les eaux souterraines	A
		Préserver les ressources stratégiques	1.1.2 améliorer et diffuser la connaissance sur les prélèvements en eaux souterraines 1.1.3 établir un schéma de gestion de la nappe d'alimentation en eau potable	A G
	<b>1.2 maintenir ou améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau superficielle</b>	Améliorer et diffuser la connaissance sur la ressource et les prélèvements	1.2.1 améliorer le réseau de suivi des eaux superficielles et valoriser les données 1.2.2 améliorer la connaissance des prélèvements et valoriser les données	A
		Réduire les pressions exercées par les prélèvements sur cours d'eau	1.2.3 faire évoluer et encadrer les prélèvements sur les ressources en eau superficielles 1.2.4 réduire les bassins en eau et la sollicitation des ressources naturelles 1.2.5 gérer les crises	A G A G A G
<b>Enjeu n°2 : qualité des eaux superficielles et souterraines</b>	<b>2.1 préserver la qualité des eaux souterraines</b>	Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole	2.1.1 améliorer/optimiser les pratiques agricoles	A
		Protéger les ressources stratégiques	2.1.2 protéger les captages et les ressources stratégiques pour l'eau potable	A G
	<b>2.2 atteindre et maintenir une bonne à très bonne qualité des eaux superficielles</b>	Réduire les pollutions ponctuelles et diffuses d'origine agricole (hors produits phytosanitaires)	2.2.1 adapter et respecter les objectifs de qualité des cours d'eau 2.2.2 améliorer /adapter les pratiques de fertilisation et d'épandage 2.2.3 préserver les bandes tampons et les bords de cours d'eau	A G MC A G MC
		Réduire les pollutions d'origine domestique et industrielle	2.2.4 améliorer la planification et la gestion collective de l'assainissement 2.2.5 améliorer l'assainissement collectif 2.2.6 améliorer l'assainissement non collectif 2.2.7 améliorer les rejets industriels	A G A G A G
		Réduire les pollutions par les produits phytosanitaires	2.2.8 contribuer à la réduction de l'usage des produits phytosanitaires	A G

**SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS**

		Diminuer les pressions liées aux infrastructures linéaires	2.2.9 limiter l'impact des infrastructures linéaires sur la qualité des cours d'eau 3.1.1 compléter l'inventaire et la caractérisation des zones humides	A	G
<b>Enjeu n°3 : biodiversité, qualité des milieux aquatiques et de leurs annexes</b>	<b>3.1 restaurer et préserver les zones humides et cours d'eau de tête de bassin versant</b>	Préserver/restaurer les zones humides fonctionnelles et patrimoniales  Préserver/améliorer le fonctionnement des cours d'eau en tête de bassin versant	3.1.2 informer sur les zones humides et accompagner les porteurs de projets	A	G
			3.1.3 intégrer et préserver les zones humides dans les opérations d'aménagement	A	MC
			3.1.4 entretenir et restaurer les zones humides	A	G
			3.1.5 définir une stratégie de gestion des têtes de bassin versant	A	
			3.1.6 protéger, entretenir et si besoin restaurer les cours d'eau de têtes de bassin versant	A	G MC
		Poursuivre l'amélioration de la continuité écologique sur les cours d'eau principaux	3.1.7 intervenir sur les ouvrages impactant la continuité écologique sur les cours d'eau de tête de bassin versant	A	G
<b>Enjeu n°4 : gestion du risque inondation</b>	<b>3.2 atteindre le bon état hydromorphologi que sur les cours d'eau principaux</b>	Poursuivre l'amélioration de la continuité écologique sur les cours d'eau principaux  Maintenir/restaurer un bon état hydromorphologique des cours d'eau principaux (lit, berges, ripisylve)  Maintenir/restaurer un bon état hydromorphologique des cours d'eau principaux (lit, berges, ripisylve)	3.2.1 poursuivre l'aménagement des ouvrages pour restaurer la continuité écologique	A	G
			3.2.2 gérer de façon appropriée les grands cours d'eau et préserver les ripisylves	A	G MC
			3.2.3 préserver et gérer l'espace de bon fonctionnement de l'Alagnon	A	G MC
<b>Enjeu n°5 : valorisation</b>	<b>4.1 Réduire les conséquences des inondations</b>  <b>5.1 accompagner le développement d'un tourisme de</b>	Préserver les zones inondables et d'expansion des crues  Améliorer les pratiques en zones inondables  Prendre en compte la ressource et les milieux aquatiques dans le	4.1.1 délimiter et préserver les zones d'expansion des crues	A	G MC
			4.1.2 informer sur les crues et la gestion du risque	A	G
			5.1.1 développer des pratiques respectueuses des milieux aquatiques	A	G

**SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS**

paysagère et touristique	valorisation des milieux et des paysages	développement touristique	
<b>Enjeu n°6 : gouvernance du territoire</b>	6.1 pérenniser une gestion de l'eau cohérente à l'échelle du bassin versant	Organiser un portage et une mise en œuvre du SAGE	6.1.1 structurer la gouvernance du SAGE 6.1.2 faciliter l'appropriation et la mise en œuvre du SAGE 6.1.3 assurer un suivi de la mise en œuvre du SAGE 6.1.4 pérenniser/ renforcer une gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques
	6.2 améliorer et diffuser les connaissances	Améliorer les connaissances	6.2.1 pérenniser/renforcer les suivis des milieux aquatiques 6.2.2 acquérir des connaissances complémentaires 6.2.3 diffuser les connaissances

Nature des dispositions	
A	Action
G	Gestion
MC	Mise en compatibilité

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20171020-A-2017-01-DE  
Date de télétransmission : 02/11/2017  
Date de réception préfecture : 02/11/2017

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

➤➤➤ Il vous est proposé de donner un avis favorable au projet de SAGE Alagnon et d'autoriser le Président à transmettre l'avis du syndicat mixte du Parc des Volcans à la CLE du SAGE Alagnon.

## DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Le Comité syndical autorise le Président à transmettre l'avis du syndicat mixte du Parc des Volcans à la CLE du SAGE Alagnon.

Nombre de voix exprimées : 143 /196

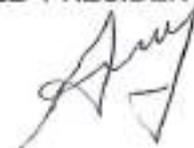
Pour : 143

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 20 octobre 2017

LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le